

cat, les engagements et les dettes du Grand-Tronc, lorsque la cause sera entendue suivant la manière ordinaire, mais, s'il arrivait qu'il n'eût pas pris garde à ces engagements, il aurait encore trois mois pour les présenter. Je crois que si mon honorable ami veut bien voir la loi que j'ai ici devant moi, il en conclura que le Gouvernement est très bien protégé.

M. McKENZIE: Je ne le crois pas du tout. Je me souviens très bien de l'adoption de cette loi; j'étais en Chambre à ce moment, et si mon honorable ami voit quelque protection dans la loi, quelque faible qu'elle soit, elle est là grâce aux vigoureux efforts de l'opposition. Si la loi eût été adoptée dans sa forme originelle, elle eût été bien maigre. Je dois dire que nous ne croyions pas alors qu'aucune de ces choses qui étaient propriété publique lors de l'arbitrage devraient être considérées comme engagements non déclarés. Le Gouvernement connaissait jusqu'au dernier dollar la dette du Grand-Tronc avant l'arbitrage, et il a signé l'acte d'arbitrage en pleine connaissance de cause. Il ne pourrait venir nous dire maintenant: l'on a découvert quelque chose que nous ne connaissions pas. Il ne pourrait parler ainsi, car il s'agit de ses propres affaires. L'objet de cette disposition était de nous protéger nous-mêmes si, dans trois mois, il surgissait une dette que le Grand-Tronc aurait encourue aux Etats-Unis ou quelque part en Canada, dont il n'aurait pas parlé à ce moment-là. Voilà l'objet de cette disposition. Nous ne pourrions plaider un instant que nous ne savions pas quelles étaient nos réclamations. Nous connaissions toutes nos réclamations et nos garanties; je suis surpris qu'un avocat perspicace et habile comme l'honorable député de Simcoe-Sud (M. Boys) cherche refuge dans une construction aussi fragile et à s'en faire un abri; je crains qu'il ne s'y soit logé un ver rongeur qui la fera crouler sur lui.

M. JACOBS: Quant à l'arbitrage, étant donné le fait que M. Taft doit prochainement être nommé juge en chef de la cour suprême des Etats-Unis, je désirerais savoir s'il nous faudra un autre arbitrage. Faudra-t-il recommencer les procédures?

M. le PRESIDENT: Je suppose que le comité permettra au ministre de répondre, par consentement unanime; cependant, je dois dire que la question n'a rien à faire avec le crédit qui est à l'étude. Nous n'en

sommes pas arrivés au crédit qui traite de l'arbitrage.

M. JACOBS: Puis-je faire remarquer que nous discutons l'arbitrage en ce moment; j'ai donc pensé que le moment était propice pour poser cette question. Il est très important que nous sachions ce qui doit être fait à ce sujet. Nous avons déjà encouru de fortes dépenses, et s'il faut recommencer les procédures, nous savons ce que cela veut dire.

L'hon. M. REID: Je n'ai aucune raison de croire que M. Taft ne continuera pas en qualité d'arbitre. Tel que je comprends, il ne sera pas nécessaire d'avoir un nouvel arbitrage. Je crois que les procédures seront continuées.

M. JACOBS: Le ministre sait que le nom de M. Taft est déjà soumis à l'approbation du Sénat des Etats-Unis.

L'hon. M. REID: C'est une nouvelle lancée par un journal, mais je comprends que M. Taft continuera à remplir la fonction d'arbitre.

M. JACOBS: Les journaux tombent juste parfois.

M. DENIS: J'ai suivi avec beaucoup d'intérêt le débat de ce soir et je pense que l'embarras vient en grande partie, de ce que le Gouvernement n'a pas mis le Parlement et le pays suffisamment au courant. Ce crédit, n° 136 pour 167 millions, comprend un montant de 89 millions, un autre de 50 millions et un 3e de 26 millions. Or, après avoir entendu tout ce que le ministre et d'autres honorables députés ont dit, j'en suis encore à me demander quel peut bien être l'explication de ce crédit. Il incombe au Gouvernement, je pense, de mettre entre les mains de chaque député un état différent de celui inséré au budget. En réalité, cet état n'en est pas un. J'observe, outre, qu'il faudrait un jongleur d'une dextérité plus qu'ordinaire pour réussir à extraire quelque chose de ce galimatias. La gauche pose des questions auxquelles le ministre répond, mais le Parlement et le pays n'en sont pas plus éclairés. Comment le Gouvernement peut-il espérer que le Parlement vote ce crédit d'une façon intelligente, en l'absence d'un état ou d'un sommaire de la comptabilité correspondant aux chiffres soumis au comité? Le ministre se lève pour dire qu'il a besoin de ces 89 millions pour les raisons indiquées au budget. Je prétends qu'il n'y a pas un homme au monde qui puisse se former la moindre idée, à la seule lecture de ces crédits, sur